

**«Horizons»** N°3517 - Dimanche 27 Juillet 2003

---

# Près de 4,6 milliards d'ouguiya pour consolider les résultats obtenus lors de la première phase

La convention de financement relative au Projet de renforcement Institutionnel du Secteur Minier, phase II, pour un montant de dix huit millions (18.000.000 \$US), soit l'équivalent de quatre milliards cinq cent quarante six millions (4.546.000.000) d'ouguiya, a été signée hier par M. Abdallahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidiya, ministre des Affaires Economiques et du Développement et M. David Craig, directeur des Opérations pour la Mauritanie à la Banque Mondiale.

Les résultats de la première phase de ce projet ont conduit notre pays et les bailleurs de fonds du PRISM, dont la Banque Mondiale, à envisager la poursuite de celui-ci pour consolider les résultats obtenus et élargir le projet à d'autres zones qui recèlent un potentiel minier et de prendre aussi en compte deux nouvelles composantes jugées fondamentales à savoir la recherche de l'eau dans la zone nord jugée primordiale pour toute exploitation minière et pour les besoins en eau potable et un volet social permettant d'aider les populations vivant dans les zones minières et tout au long du chemin de fer.

La cérémonie a également été l'occasion pour la signature entre le gouvernement et la banque d'un amendement à l'accord de prêt du Programme de Développement Urbain ainsi que la signature entre la banque et la SOMELEC d'une part et la SNDE d'autre part de deux amendements à l'accord de projet relatif au même programme. Ces trois amendements permettent de prendre en compte les changements d'ordre institutionnel survenus dans l'environnement de ce programme afin de permettre sa bonne exécution vu son impact sur la réduction de la pauvreté. A cette occasion, le ministre des Affaires Economique et du Développement a prononcé le discours suivant :

"Je voudrais saisir l'occasion qui nous réunit aujourd'hui pour vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour en Mauritanie à vous même et la délégation qui vous accompagne. Permettez moi également de louer la qualité de la coopération fructueuse et multiforme qui existe entre notre pays et la Banque Mondiale et qui ne cesse de se développer. Le volume et la qualité de cette coopération font que votre honorable institution figure au premier rang des partenaires au développement de notre pays.

En effet, le rôle moteur joué par la Banque dans le développement économique et social de notre pays se concrétise, non seulement à travers les multiples opérations menées sur ses propres ressources, mais aussi à travers la mobilisation d'importantes ressources complémentaires auprès des autres partenaires au développement, eu égard à son rôle important de catalyseur de financements.

C'est dans ce cadre que notre pays, avec l'appui de la Banque Mondiale, a organisé plusieurs groupes consultatifs qui lui ont permis de mobiliser les financements nécessaires à la mise en

œuvre de ses programmes de développement et dont le dernier s'est tenu en décembre 2001 autour de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté élaborée par le gouvernement.

Cette stratégie met l'accent sur la croissance comme préalable à la réduction de la pauvreté et le secteur minier apparaît comme l'un des secteurs les plus porteurs de cette croissance en raison de la diversité géologique de notre sous-sol et du grand nombre d'indices de présence de métaux non ferreux qu'il recèle ainsi que de l'importance de nos gisements de fer.

Dans ce domaine, l'objectif du gouvernement est de promouvoir et de diver-



sifier les activités du secteur minier en créant les conditions favorables à son développement dans le cadre d'une économie ouverte aux investisseurs étrangers. Cet objectif fondamental porte sur l'amélioration de la productivité du secteur et son intégration avec le reste de l'économie.

C'est dans cet esprit qu'un premier Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM) a été conçu et mis en œuvre avec le concours de la Banque et a permis la réalisation de cartes minières à une échelle permettant de mettre en relief des indices miniers intéressants. Le PRISM a également permis la mise en place d'un cadastre minier et apporté un appui institutionnel conséquent, aux institutions publiques minières de gestion et d'encadrement du secteur. Le nombre croissant de sociétés de recherche s'intéressant au secteur atteste de l'importance des résultats obtenus.

Ces résultats ont conduit notre pays et les bailleurs de fonds du PRISM, dont la Banque Mondiale, à envisager la poursuite de celui-ci pour consolider les résultats obtenus et élargir le projet à d'autres zones qui recèlent un potentiel minier. Il m'est aussi particulièrement agréable de constater que ce nouveau projet prend en compte deux nouvelles composantes jugées fondamentales, à savoir la recherche de l'eau dans la zone Nord jugée primordiale pour toute exploitation minière et un volet social destiné aux populations vivant dans les zones minières et tout au long du chemin de fer.

Le coût global de ce PRISM II est évalué à 26,8 millions de dollars améri-



cains soit environ 6 milliards 767 millions UM. La convention de financement que nous venons de signer concerne la participation de la Banque au financement de ce second projet pour un montant de 18 millions de dollars américains équivalent à 4 milliards 546 millions ouguiya.

**Monsieur le Directeur, Messdames, Messieurs,**

Il me plaît aussi de souligner combien sont importantes les modifications que nous venons d'apporter aux accords relatifs au Programme de Développement Urbain (PDU) par la signature, entre le gouvernement et la Banque, d'un avenant à la convention de financement du projet et la signature de deux avenants à l'accord de projet entre la Banque et la SNDE et la SOMELEC respectivement. Ces avenants permettront l'adaptation du projet aux changements intervenus dans son environnement institutionnel afin d'assurer la bonne exécution de ce projet hautement réducteur de pauvreté.

**Monsieur le Directeur, Messdames, Messieurs,**

La diversification des sources de revenu de l'Etat et l'exploitation rationnelle de nos ressources nationales constituent des garanties pour la réussite, à long terme, de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté élaborée par notre pays conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maouya Ould Sid'Ahmed Taya et mis en œuvre par le gouvernement sous la conduite du Premier ministre Maître Sghair Ould M'Bareck.

Dans ce contexte, il me revient de remercier, au nom du peuple et du gouvernement mauritaniens, le groupe de la Banque Mondiale pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer à nos côtés sur la voie du progrès et de la prospérité de notre économie.

Je vous remercie".



Pour sa part, M. David Craig a souligné les succès économique et social enregistrés par la Mauritanie sous l'Etat de droit et dans un climat de liberté, de démocratie, de stabilité et de sécurité. Il a aussi loué la coopération entre notre pays et la Banque mondiale.